



Convention d'objectifs 2015 – 2019

entre

l'Etat de Vaud, représenté par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

et

la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, représentée par le Président et le Directeur de la Fondation

(ci-après « les Parties »)

relative à

l'octroi d'une subvention à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe basée à Lausanne

Vu le décret du 19 mai 2015 autorisant le Conseil d'Etat à octroyer une subvention à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe par une convention

Vu la loi du 22 février 2005 sur les subventions (LSubv) et son règlement d'application du 22 novembre 2006

Les Parties conviennent de ce qui suit :

Préambule

La Fondation Jean Monnet pour l'Europe, dont le siège est à Lausanne, bénéficie depuis 1978, année de création, de l'appui de l'Etat de Vaud sous forme de prestations pécuniaires comme contribution aux frais de fonctionnement et, depuis 1981, de la mise à disposition de la Ferme de Dorigny, sise sur le campus universitaire.

La présente convention a pour but de préciser les objectifs, les objectifs de développement et les prestations attendues de la Fondation dans le cadre de ses missions, en contrepartie de la subvention de l'Etat de Vaud octroyée pour les années 2015 à 2019.

1. Missions fondamentales de la Fondation

L'Etat de Vaud alloue une subvention à la Fondation afin d'assurer et de promouvoir son activité en tant que lieu de mémoire, de formation et de recherche, de dialogue et de réflexion consacré à l'union des Européens et à la paix, en s'inspirant de la pensée, de la méthode et de l'action de Jean Monnet.

Les trois missions fondamentales de la Fondation sont :

- constituer, conserver à Lausanne, valoriser et mettre à la disposition des utilisateurs, notamment des chercheurs, un ensemble cohérent de ressources documentaires sur les origines et les développements du processus de l'union des Européens, ainsi que sur les relations entre la Suisse et l'Europe ;
- offrir un lieu de rencontre, de réflexion et de débat sur les mêmes thématiques, reflétant notamment les diverses facettes des grands enjeux de l'Europe et de la paix ;
- contribuer à des activités scientifiques, de formation et d'information (transfert de connaissance).

2. Objectifs, prestations de la Fondation et critères de réalisation

La Fondation poursuit six objectifs concrétisant ses missions fondamentales et fournit les prestations suivantes :

Objectif 1 : Enrichir, conserver, valoriser et mettre à disposition des ressources documentaires

Les ressources documentaires dont dispose la Fondation sont constituées de fonds de différentes natures : archives écrites, documents audiovisuels « dynamiques » (films et sons) et « statiques » (photos et dessins), bibliothèque spécialisée et centre de documentation européenne.

La Fondation a pour mission d'enrichir, de conserver, de valoriser et de mettre à disposition ses ressources. Ce processus passe, dans un premier temps, par l'accueil sélectif de nouveaux fonds. Bien que la diversité des fonds soit à souligner, une grande importance est accordée à la cohérence d'ensemble. L'enrichissement relève souvent d'opportunités liées aux réseaux de la Fondation. La prospection de nouveaux fonds dépend aussi des capacités à les gérer pour les ouvrir à la recherche.

En parallèle, la Fondation poursuit depuis 1998 deux programmes d'interviews filmées, créés pour collecter les précieux témoignages de personnalités suisses et européennes issues notamment des milieux politiques, académiques et économiques. Il s'agit là de l'une de ses missions phare que de constituer pour les temps présents et à venir une mémoire vivante au profit de la recherche.

Comme tout centre d'archives, la Fondation a, dans un second temps, la double mission de préserver la documentation et de la rendre accessible à la recherche. C'est pour cela qu'elle travaille à la poursuite de l'inventoriage des archives, qui peut aller jusqu'à répertorier chaque pièce. En ce qui concerne les archives écrites, la Fondation dispose d'une quarantaine de fonds non traités (équivalent à environ 1150 boîtes d'archives).

Enfin, le processus consiste à valoriser les ressources documentaires. Les chercheurs accueillis à la Fondation bénéficient d'une guidance à travers les archives en fonction des sujets traités. La présence physique des chercheurs favorise les échanges fructueux, et contribue au développement des réseaux de la Fondation. Lorsqu'un déplacement à Lausanne ne se justifie pas, la Fondation prend en charge l'objet de recherche des chercheurs.

En complément aux archives, la Fondation met également à disposition une bibliothèque spécialisée, autre ressource documentaire. Dans le cadre d'achats réguliers, elle veille à proposer une ressource livresque qui soit en phase avec l'état de la recherche scientifique portant sur les questions européennes et d'autres domaines liés aux archives. La complémentarité entre les bibliothèques du campus de l'Université de Lausanne (UNIL) est assurée pour investir à bon escient.

Ce premier objectif spécifique se décline comme suit :

a) Enrichir et conserver des fonds d'archives écrites et audiovisuelles

Prestations	Critères de réalisation
<p>1.1 Prospection ciblée d'archives et enrichissement des fonds existants</p>	<p>Définition de la politique d'accueil ciblée d'ici fin 2015</p> <p>Définition de la valorisation des qualités de l'infrastructure technique de la Fondation pour la conservation des archives (notamment sur le site internet) d'ici fin 2015</p> <p>Nombre et type des nouveaux arrivages (le cas échéant)</p>
<p>1.2 Poursuite des deux programmes d'interviews filmées de la Fondation (construction européenne et relations Suisse - Europe)</p>	<p>Réalisation, pour les deux programmes confondus, de 5 à 8 interviews filmées par an en moyenne</p>
<p>1.3 Poursuite de la sauvegarde numérique et par micro-filmage des archives</p>	<p>Définition d'une politique de conservation à long terme des fonds d'archives d'ici fin 2016</p> <p>Nombre et type des archives écrites numérisées et microfilmées, des photos, documents sonores ou audiovisuels numérisés</p>

b) Organiser et valoriser les archives écrites et audiovisuelles et les mettre à disposition

Prestations	Critères de réalisation
1.4 Classement et ouverture des fonds à la recherche : poursuite du travail d'inventoriage des archives	Nombre et type des fonds ou documents d'archives inventoriés et ouverts à la recherche Nombre et type des inventaires mis en ligne
1.5 Poursuite du développement d'une base de données multimédia destinée à la consultation sur place des archives audiovisuelles numériques	Consolidation de l'infrastructure informatique de la base de données Nombre et type de nouveaux documents intégrés dans la base de données
1.6 Assistance des chercheurs dans leurs travaux	Communication sur la politique d'accueil des chercheurs (site internet) Nombre et type de séjours de recherche à la Fondation
1.7 Réponse aux demandes écrites des chercheurs, et mise à disposition de matériaux pour des publications, des expositions, des émissions de télévision ou des films	Communication sur la politique de prise en charge des demandes écrites (site internet) Nombre de demandes traitées

c) Mettre à disposition une bibliothèque spécialisée

Prestations	Critères de réalisation
1.8 Enrichissement de la bibliothèque européenne par des achats ciblés, catalogage et mise en ligne du répertoire.	Nombre de nouveaux ouvrages et bilan des progrès réalisés
1.9 Mise à disposition des usagers.	Communication sur l'utilisation de la bibliothèque (site internet) Bilan sur la fréquentation de la bibliothèque

Objectif 2 : Poursuivre le programme de la Bourse Henri Rieben de la Fondation

La Fondation a créé en 2011 une bourse pour jeunes chercheurs dédiée à la mémoire du professeur Henri Rieben, premier président de la Fondation. Son capital de dotation est entièrement financé par des fonds privés assurant le financement durant près de 15 ans. La Bourse permet à des chercheurs de niveau doctoral avancé dans différentes disciplines scientifiques, venant du monde entier, de poursuivre une thèse ayant trait à l'union des Européens, portant par exemple sur la pensée et l'action de Jean Monnet ou d'autres protagonistes, sur l'idée européenne, sur l'histoire, les développements et les enjeux du processus, ou encore sur les relations entre la Suisse et l'Europe. Le boursier est basé pour son travail à la Fondation.

Prestations	Critères de réalisation
2.1 Gestion du processus de sélection annuelle des boursiers.	Bilan des candidatures (origine, nombre, disciplines, thématiques de recherche), du nombre des bourses accordées
2.2 Assistance et suivi des boursiers.	Type et nature des travaux de recherche effectués par les boursiers

Objectif 3 : Offrir un lieu de rencontre, de réflexion et de débat, reflétant notamment les diverses facettes des grands enjeux d'actualité européenne (organisation d'événements publics et accueil de visiteurs)

La Fondation organise de multiples événements publics, à Lausanne notamment. Leur plus-value réside dans la variété des disciplines, des intervenants et des idées mises en débat. Par conséquent, ils intéressent souvent un public plus large que la communauté scientifique et peuvent rassembler jusqu'à 300 personnes. Un espace de discussion est traditionnellement ouvert au public dans ce cadre.

Elle a de surcroît pour tradition d'honorer des personnalités ayant œuvré à l'intérêt commun des Européens en leur remettant sa Médaille d'or.

Enfin, la Fondation propose des visites au profit d'un groupe (étudiants universitaires, gymnasiens, société civile) ou d'une ou quelques personnalités, provenant par exemple du monde politique, diplomatique ou académique. Les visites remplissent ainsi différents objectifs qui vont du transfert de connaissance et de la valorisation du patrimoine documentaire au renforcement des réseaux de la Fondation.

Ces événements publics et visites contribuent, tout comme l'accueil des chercheurs, à faire bénéficier le Canton de leur renommée et de leurs retombées économiques.

Prestations	Critères de réalisation
3.1 Conception et organisation de « conférences européennes » et de « dialogues européens » de haut niveau ouverts au public reflétant les diverses facettes des enjeux européens, en principe sur le campus universitaire de Dorigny.	Organisation d'environ deux conférences ou dialogues par année en moyenne, réunissant des intervenants de haut niveau
3.2 Conception et organisation de colloques internationaux réunissant des personnalités académiques et des praticiens de haut niveau, en priorité sur le campus universitaire de Dorigny.	Organisation d'un colloque environ tous les trois ans en moyenne, réunissant des intervenants de haut niveau
3.3 Remise, lors d'une cérémonie publique, de la Médaille d'or de la Fondation à une personnalité européenne de premier plan ayant apporté une contribution significative à la construction européenne.	Organisation d'une cérémonie environ tous les trois ans en moyenne, honorant une (des) personnalité(s) de premier plan
3.4 Accueil à la Fondation de visiteurs (étudiants universitaires, gymnasiens, personnalités du monde académique, de la politique et de la société civile). A l'occasion de ces visites, présentation par la Fondation de son patrimoine documentaire, complétée le cas échéant par un exposé suivi de questions/réponses et	Nombre et type des visites à la Fondation (nombre par catégorie)

de réflexions en commun.	
--------------------------	--

Objectif 4 : Mettre à disposition une expertise et contribuer au transfert de connaissance

La Fondation assure une contribution scientifique dans le cadre de divers colloques internationaux, ce qui permet d'enrichir les réseaux de la Fondation, d'entretenir des partenariats et de renforcer la dimension scientifique de la Fondation.

Elle assure de plus un enseignement d'introduction à l'intégration européenne aux étudiants de plusieurs Facultés de l'UNIL.

Prestations	Critères de réalisation
4.1 Contributions propres de la Fondation dans le cadre de ses colloques ou d'autres débats ou colloques organisés à l'extérieur, notamment par des partenaires de la Fondation, et autres formations ponctuelles.	Nombre et type des contributions scientifiques ou de formation
4.2 Enseignements d'introduction à l'intégration européenne donnés par la Fondation à l'Université de Lausanne, d'entente avec cette dernière. Autres formations ponctuelles.	Liste des enseignements

Objectif 5 : Valoriser les activités et les ressources documentaires de la Fondation à travers ses publications et son site internet

Plusieurs publications sont l'œuvre de la Fondation. La collection des Cahiers rouges a été fondée par le professeur Henri Rieben en 1957, afin de diffuser les résultats de travaux de recherche.

Complémentaire à la collection des Cahiers rouges, une nouvelle série de publications intitulée « Collection débats et documents » a débuté sa parution au printemps 2014. Gratuite, elle a vocation à être diffusée essentiellement de manière numérique. L'objectif est de contribuer aux débats et réflexions sur les diverses facettes des enjeux européens ainsi que de valoriser certains éléments du patrimoine documentaire de la Fondation.

Enfin, instrument de valorisation des ressources documentaires, des événements publics et des publications, le site internet de la Fondation est aussi le vecteur privilégié de sa communication avec les réseaux et usagers.

Prestations	Critères de réalisation
5.1 Poursuite de la collection des Cahiers rouges.	Une parution tous les deux ans environ en moyenne
5.2 Poursuite de la collection débats et documents (nouvelle série de publications légères lancée en 2014), complémentaire à la collection des Cahiers rouges.	Deux parutions environ par année
5.3 Développement du site internet comme instrument de valorisation et de communication.	Nombre de consultations du site

Objectif 6 : Assurer le bon fonctionnement de la vie institutionnelle de la Fondation et de ses réseaux

La vie institutionnelle de la Fondation est articulée autour de ses trois organes, le Conseil exécutif, le Conseil de la Fondation et le Comité scientifique.

En outre, les acteurs suivants tiennent une place particulière dans les réseaux institutionnels de la Fondation : d'une part, les collectivités publiques qui la financent et, d'autre part, l'Université de Lausanne avec laquelle elle poursuit une collaboration régulière.

Prestations	Critères de réalisation
6.1 Animation de la vie statutaire de la Fondation, préparation et suivi des séances des organes.	Environ 5 séances par année en moyenne, chacune documentée par un compte rendu
6.2 Gestion des relations avec les collectivités publiques soutenant la Fondation.	Bilan de la collaboration
6.3 Gestion des relations avec l'UNIL.	Bilan de la collaboration

3. Objectifs de développement pour les années 2016-2019

Deux nouveaux objectifs de développement des activités de la Fondation sont définis, à titre de renforcement des activités dès 2016 pour remplir ses missions :

- Objectif de développement A : renforcer le processus de sauvegarde, d'inventariage et de mise à disposition des ressources documentaires.

Depuis l'arrivage d'un fonds d'archives jusqu'à son ouverture aux utilisateurs, il y a tout un processus à gérer. En fonction des besoins et selon les cas, l'inventaire peut être effectué jusqu'à répertorier chaque pièce individuelle d'un fonds. A ce jour, il reste une quarantaine de fonds d'archives de taille variable à inventorier (ce qui représente 1150 boîtes) et seule une partie des inventaires a été mise en ligne sur le site internet de la Fondation. Enfin, la bibliothèque spécialisée de la Fondation (environ 15'000 ouvrages) n'a pas encore pu être cataloguée. Afin d'en faire un vrai instrument de recherche, il conviendrait de le faire dans les meilleurs délais.

L'objectif est de doubler le rythme d'archivage actuel sur la période subventionnée. Le renforcement de ce processus permettra de valoriser les fonds d'archives.

- Objectif de développement B : renforcer la position de la Fondation en tant que « lieu de réflexion », à l'instar des laboratoires d'idées.

Il s'agit pour la Fondation de préparer et d'assurer le suivi de travaux de groupes d'experts sur des sujets d'actualité reflétant les diverses facettes des grands enjeux européens (par exemple sur le risque d'une fracture Nord-Sud sur le vieux continent, sur les relations entre la Suisse et l'Europe).

La Fondation se charge également de la diffusion de ces travaux, notamment à travers ses propres publications, son site internet et des événements publics (activités existantes). La plus-value de la Fondation consisterait donc à offrir un lieu de réunion « neutre », un secrétariat, un rapporteur, un vecteur de valorisation, et surtout un réseau permettant de rassembler l'expertise requise. Une telle activité pourrait également être l'occasion de développer des partenariats.

Concrètement, la période durant laquelle la Fondation ne bénéficie pas d'une force de travail supplémentaire (2015 et début 2016) sera consacrée au choix du premier thème par le Conseil exécutif, à l'engagement d'un collaborateur à temps partiel qui puisse travailler dès mi-2016, voire au commencement de la constitution du premier panel d'experts afin que celui-ci puisse entamer

ses travaux dès le deuxième semestre 2016. Ce panel achèverait ses travaux en 2017, tandis qu'un deuxième groupe serait constitué autour d'un deuxième thème en 2018, lequel produirait ses résultats en 2019.

A terme, la Fondation pourrait se retrouver au centre d'un réseau en Suisse rassemblant des personnalités universitaires, politiques, issues des médias, ou encore de la société civile, qui sont intéressées par les questions européennes ainsi que par les relations entre la Suisse et l'Europe.

La mise en œuvre et la plus-value de ces deux objectifs de développement feront l'objet d'un bilan annuel par la Fondation (nombre, type et nature des activités et prestations déployées notamment). Ces bilans serviront de base à la décision d'une éventuelle reconduite de ces deux objectifs pour la période de convention 2020 à 2024.

4. Subvention de l'Etat de Vaud

4.1 La présente convention se fonde sur un cadre financier de CHF 4'176'000.-, répartis à raison de CHF 3'500'000.- pour les objectifs 1 à 6 précités et de CHF 676'000.- pour les objectifs de développement figurant au point 3.

4.2 Les tranches annuelles sont prévues comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2015-2019
Objectifs 1 à 6	700'000.-	700'000.-	700'000.-	700'000.-	700'000.-	3'500'000.-
Objectif de développement A	0.-	120'000.-	120'000.-	120'000.-	120'000.-	480'000.-
Objectif de développement B	0.-	28'000.-	56'000.-	56'000.-	56'000.-	196'000.-
Total	700'000.-	848'000.-	876'000.-	876'000.-	876'000.-	4'176'000.-

Les décisions budgétaires annuelles du Grand Conseil du Canton de Vaud demeurent réservées.

4.3 La subvention annuelle est versée en deux tranches, la première en janvier et la seconde en juin.

4.4 L'Etat de Vaud affecte à la Fondation, institution coopérant avec l'Université de Lausanne sur le plan académique, la Ferme de Dorigny, sur le site universitaire de Dorigny.

5. Suivi de la convention

5.1 Le suivi de la convention est assuré pour l'Etat de Vaud par le Service en charge de l'enseignement supérieur (ci-après : le service), c'est-à-dire la Direction générale de l'enseignement supérieur. Il est assuré pour la Fondation par son directeur.

5.2 L'Etat de Vaud dispose d'un représentant au Conseil exécutif, organe suprême de la Fondation.

5.3 Avant fin juin de chaque année, la Fondation fait parvenir au service son rapport annuel d'activités, ses comptes annuels et son budget. Elle transmet également le bilan annuel de suivi des critères de réalisation des objectifs fixés dans la convention d'objectifs ainsi que le bilan annuel de la mise en œuvre et de la plus-value apportée par les objectifs de développement A et B (sous forme de tableau et/ou de texte).

Sur la base des informations remises par la Fondation, le service s'assure annuellement de la qualité et de la validité des informations. Chaque année, il établit un rapport de synthèse sur l'atteinte des objectifs fixés dans la convention.

5.4 Si les objectifs ne sont pas atteints ou les exigences de renseignement pas respectées, le service peut réduire ou supprimer la subvention cantonale, en exiger la restitution partielle ou totale ou encore demander une révision de la convention d'objectifs.

5.5 Les comptes de la Fondation font l'objet d'une révision annuelle par un organe indépendant désigné par le Conseil exécutif de la Fondation, dont le rapport est transmis au service en charge de l'enseignement supérieur pour analyse.

5.6 La Fondation publie son rapport annuel d'activités et ses comptes sur son site internet.

5.7 La Fondation signale en tout temps à l'Etat de Vaud toute difficulté majeure compromettant la réalisation des prestations mentionnées aux points 2 et 3.

6. Litiges

En cas de litiges, les Parties tentent de trouver une solution à l'amiable. Si aucune solution à l'amiable n'est trouvée, le Tribunal cantonal vaudois est compétent pour statuer sur les litiges découlant de la présente convention.

7. Modification et entrée en vigueur de la convention

Toute modification de la présente convention doit revêtir la forme écrite et être signée par les deux Parties.

La présente convention prend effet le 1^{er} janvier 2015. Elle prend fin le 31 décembre 2019.

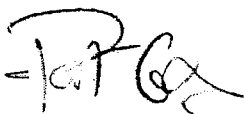
Pour le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture



Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département

Lieu et date : *Lausanne, le 3/11/15*

Pour la Fondation Jean Monnet pour l'Europe



Pat Cox, Président

Lieu et date :

Dwolin 24/10/2015



Gilles Grin, Directeur

Lieu et date :

Lausanne, 27.10.2015